



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 9 février 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère	District 1
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 31, le maire déclare la séance ouverte.

8951-02-26

2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER,
d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026**
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer**
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 janvier 2026**
 - 5.3 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses aux fins de contributions électorales des candidats au Conseil municipal 2025-2029**
 - 5.4 Aide financière 2026 - Rucher collectif**
 - 5.5 Aide financière 2026 - Héritage Plein Air du Nord (HEPAN)**
 - 5.6 Aide financière 2026 - L'Amicale**
 - 5.7 Aide financière pour l'année 2026 - Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS)**
 - 5.8 Aide financière 2026 - Maison de la famille des Pays-d'en-Haut**
 - 5.9 Demande de don - Fondation Pallia-Vie**
 - 5.10 Nomination au sein du conseil d'administration de la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut**
 - 5.11 Ressources humaines - Entérinement d'embauche d'une Adjointe administrative direction générale et greffe**
 - 5.12 Ressources humaines - Entérinement d'embauche d'une Stagiaire en finances et d'une Coordinatrice du camp de jour**
 - 5.13 Ressources humaines - Entérinement d'embauche d'un commis de bureau - réception**
 - 5.14 Demande d'autorisation de barrage routier le 12 décembre 2026 pour la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut**
 - 5.15 Dépôt du rapport sur les comités d'élus**
 - 5.16 Assujettissement de l'immeuble « l'Étoile » 1 921 651 au droit de préemption, 125 chemin des Colibris**
 - 5.17 Équilibration optionnelle 2027-2029 - Évaluation foncière**



Séance ordinaire du 9 février 2026

6.0 Travaux publics et voirie

- 6.1 Ressources humaines - Entérinement d'embauche poste de journalier
- 6.2 Octroi de contrat services professionnels – Ingénierie chemin des Mouettes

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en février 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026
- 7.2 Soutien financier pour l'inscription d'enfants au camp de jour (CLSC)
- 7.3 Octroi de contrat – Réfection du terrain de baseball

8.0 Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 janvier 2026
- 8.2 Nominations au Comité consultatif en urbanisme (CCU) pour l'année 2026-2027
- 8.3 Demande de dérogation mineure No 2026-01, concernant le 36, chemin des Moucherolles
- 8.4 Demande PIIA no 2026-01 – Projet de lotissement chemin Filion – Projet résidentiel Marais Castor
- 8.5 Dépôt du rapport des activités de l'année 2025 de la SPCA Laurentides-Labelle (SPCALL)
- 8.6 Cession pour fins de parcs – Les Clos Dominique

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Octroi de contrat – Installation d'une borne sèche

10.0 Environnement

- 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) tenue le 26 janvier 2026
- 10.2 Octroi de contrat au CRE Laurentides pour un agent de liaison à l'été 2026

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
Période de question sur l'ordre du jour

Monsieur le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée et procède à la période de question sur l'ordre du jour.

4.0 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

8952-02-26



Séance ordinaire du 9 février 2026

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS.

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8953-02-26

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER,

D'accepter la liste des factures payées au 31 janvier 2026 pour un montant de **242 801,14 \$**.

Chèques numéros : #21576 & 21577
Dépôts directs numéros : #3305 à 3319
Prélèvements bancaires numéros : #3469 à 3503

D'accepter la liste des factures à payer au 31 janvier 2026 pour un montant de **330 615,66 \$**.

Chèques numéros : #21578 à 21606
Dépôts directs numéros : #3320 à 3371
Prélèvements bancaires numéros : N/A

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8954-02-26

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 janvier 2026

JONATHAN CARROLL, conseiller, dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 janvier 2026.

8955-02-26

5.3 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses aux fins de contributions électorales des candidats au Conseil municipal 2025-2029

Madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, dépose devant le Conseil la liste des donateurs et rapport des dépenses des candidats au conseil municipal 2025-2029, transmis au directeur général des élections conformément aux articles 513.1 et 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ, c. E-2.2) :

- M. John Dalzell ;
- Mme Virginie Lupan ;
- Mme Dominique Alarie ;
- Mme Andrée Cousineau ;
- M. Jonathan Carroll ;
- M. Michael Tinmouth ;
- M. Jean Sébastien Vaillancourt ;
- M. Henri Beauregard ;
- M. Sylvain Harvey.

8956-02-26

5.4 Aide financière 2026 - Rucher collectif

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est d'offrir aux citoyens des occasions concrètes et accessibles de collaborer à la préservation de la



Séance ordinaire du 9 février 2026

biodiversité et d'agir en faveur d'une collectivité solidaire à la manière des abeilles ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif Rucher collectif, en 2025, pour l'implantation d'un rucher à Sainte-Anne-des-Lacs ;

ATTENDU QUE le rucher de 2025, implanté à l'île Benoît, a produit plusieurs pots de miel et que l'organisme souhaite renouveler l'expérience en 2026 à Sainte-Anne-des-Lacs ;

ATTENDU la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu en vigueur ;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif Rucher collectif est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE,

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Rucher Collectif ;

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8957-02-26

5.5 **Aide financière 2026 - Héritage Plein Air du Nord (HEPAN)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif HEPAN ;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est la protection des sites naturels pour contribuer au maintien de la biodiversité et des processus écologiques ainsi que pour assurer un accès à la nature à la population, pour la pratique d'activités sportives, éducatives, récréatives ou sociales ;

ATTENDU QU'ils concrétisent leur mission en effectuant la gestion de plusieurs sentiers sur notre territoire ;

ATTENDU le protocole d'entente et de partenariat entre la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, la ville de Prévost et HEPAN 2025-2029 actuellement en vigueur ;

ATTENDU la politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu ;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif HEPAN est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE,

D'accorder une aide financière de 27 000 \$ à l'organisme Héritage Plein Air du Nord pour l'année 2026 ;

Que l'aide financière de 27 000 \$ soit répartie en deux versements ;

Que le 2/3 de la contribution soit versée en mars et le 1/3 en novembre suivant le protocole d'entente en vigueur.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.



Séance ordinaire du 9 février 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8958-02-26

5.6 Aide financière 2026 – L'Amicale

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif l'Amicale ;

ATTENDU la politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu en vigueur;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif L'Amicale est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER,

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme sans but lucratif l'Amicale;

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8959-02-26

5.7 Aide financière pour l'année 2026 - Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS)

ATTENDU QUE l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) est officiellement reconnu par la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'organisme doit investir chaque année dans le prélèvement d'échantillons d'eau pour les transmettre à un laboratoire gouvernemental ;

ATTENDU la politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu en vigueur.

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif ABVLacs est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER,

D'accorder une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) pour l'année 2026.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8960-02-26

5.8 Aide financière 2026 - Maison de la famille des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif Maison de la famille des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme œuvrant sur notre territoire est de mettre à la disposition des familles un milieu accueillant, qui permet de socialiser, d'être accompagné et de favoriser l'épanouissement des parents et de leurs enfants ;



Séance ordinaire du 9 février 2026

ATTENDU QUE la demande d'aide financière est pour leur projet « Familles Créatives », comprenant trois (3) séries de neuf (9) ateliers en formule parents / enfants où la créativité collective est à l'honneur ;

ATTENDU la politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu en vigueur ;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif Maison de la famille des Pays-d'en-Haut est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER,

D'octroyer une aide financière de 3 500 \$ à l'organisme sans but lucratif Maison de la famille des Pays-d'en-Haut.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8961-02-26

5.9 **Demande de don – Fondation Pallia-Vie**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de l'organisme sans but lucratif Fondation Pallia-Vie ;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est d'offrir aux personnes en fin de vie, aux personnes proches aidantes et aux personnes endeuillées un soutien gratuit et complet, pour adoucir ces moments difficiles et les vivre avec dignité, sérénité et chaleur humaine ;

ATTENDU QUE la Fondation Pallia-Vie poursuit actuellement le développement de son Centre de jour spécialisé en soins palliatifs, un projet structurant qui viendra bonifier l'offre de services existante dans les Laurentides.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE,

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme sans but lucratif Fondation Pallia-vie.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8962-02-26

5.10 **Nomination au sein du conseil d'administration de la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut**

ATTENDU la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut ayant pour mission de soutenir, d'accompagner et de réseauter les familles de la MRC des Pays-d'en-Haut qui ont des enfants ;

ATTENDU la participation financière annuelle de la municipalité à la réalisation de la mission de la maison de la famille sur son territoire, sous forme de soutien financier à l'organisme à but non lucratif, reconnu ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de collaborer dans la mise en œuvre des orientations de cet organisme, dans le meilleur intérêt de ses concitoyens ;



Séance ordinaire du 9 février 2026

ATTENDU la vacance d'un poste de membre du Conseil d'administration de l'organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE,

De nommer MICHAEL TINMOUTH, conseiller, à titre de membre au sein du conseil d'administration de la maison de la famille

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8963-02-26

5.11

Ressources humaines - Entérinement d'embauche d'une Adjointe administrative direction générale et greffe

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir temporairement, le poste d'adjointe administrative direction générale et greffe, à la suite du départ en congé de maternité de la titulaire ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU QUE madame Maria Melo possède les compétences nécessaires pour assumer ces responsabilités ;

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER,

D'entériner l'embauche de madame Maria Melo comme personne salariée temporaire dans le poste d'adjointe administrative à la direction générale, pour une période de 12 mois, et que son salaire soit ajusté à l'échelon 1 du groupe B rétroactivement au 16 décembre 2025, et ce, suivant les conditions contenues dans la convention collective en vigueur pour ce type de poste.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-141.

8964-02-26

5.12

Ressources humaines - Entérinement d'embauche d'une Stagiaire en finances et d'une Coordinatrice du camp de jour

ATTENDU la demande de stage en finance de Geneviève Dufresne, employée saisonnière de la municipalité au camp de jour, pour sa terminaison de baccalauréat en administration des affaires, spécialité finance ;

ATTENDU QUE le salaire du rôle est établi suivant les conditions contenues dans la convention collective en vigueur afin d'éviter la disparité de traitement, bien que le stage ne soit pas un statut couvert par la convention collective ;

ATTENDU également la nécessité du poste de coordinatrice pour le bon déroulement de notre camp de jour ;

ATTENDU notre entière satisfaction à l'égard du travail de Madame Geneviève Dufresne à titre de coordinatrice lors des étés précédents.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER,

D'entériner l'embauche de madame Geneviève Dufresne comme personne salariée stagiaire au service des finances, pour la session hiver 2026, du 9



Séance ordinaire du 9 février 2026

janvier 2026 au 17 avril 2026 et que son salaire soit ajusté à l'échelon 1 du groupe B rétroactivement au 9 janvier 2026.

De procéder à l'embauche, en date du 13 janvier 2026, de Madame Geneviève Dufresne à titre de coordonnatrice du camp de jour Magicoparc pour la saison estivale 2026 ;

Que l'échelon 4 du groupe Coordo de l'échelle salariale des employés du camp de jour lui soit accordé ;

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-13000-141 et 02-70151-142.

8965-02-26

5.13 **Ressources humaines – Nomination d'un commis de bureau - réception**

ATTENDU QUE le départ à la retraite de la titulaire du poste de commis de bureau-réception le 31 juillet 2026 prochain ;

ATTENDU QU'un processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER,

De procéder à la nomination de madame Justine Régimbald, comme personne salariée permanente à temps plein dans le poste de commis de bureau-réception à compter du 1^{er} août 2026, et que son salaire soit ajusté à l'échelon 2 du groupe E, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour ce type de poste.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-13000-141.

8966-02-26

5.14 **Demande d'autorisation de barrage routier le 12 décembre 2026 pour la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut**

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut a déposé une demande pour obtenir l'autorisation de tenir un barrage à l'intersection des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 12 décembre 2026, de 9 h à 16 h, dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2026 ;

ATTENDU QUE l'organisme effectue ce type de barrage pour la Guignolée depuis plus d'une dizaine d'années à Sainte-Anne-des-Lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE,

D'autoriser l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 12 décembre 2026, de 9 h à 16 h, dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2026.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.



Séance ordinaire du 9 février 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8967-02-26

5.15 Dépôt rapport sur les comités d'élus

VIRGINIE LUPAN, conseillère, dépose au conseil le rapport sur les activités des comités d'élus.

8968-02-26

5.16 Assujettissement de l'immeuble « l'Étoile » lot 1 921 651 au droit de préemption, 125 chemin des Colibris

ATTENDU le règlement numéro 604-2023 visant l'exercice du droit de préemption selon les articles 1104.1 et suivants du code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite se prévaloir de son droit de préemption à l'égard du lot 1 921 651 du cadastre du Québec, connu comme « l'Étoile », situé au 125 chemin des Colibris ;

ATTENDU QUE le Conseil estime que le lot 1 921 651 peut être destiné à l'implantation d'un éventuel nouveau bâtiment municipal ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est exercé à des fins municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'assujettir le lot 1 921 651 du cadastre du Québec au droit de préemption, pour une période de 24 mois ;

Que la présente soit publiée et signifiée conformément au règlement et la loi ;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8969-02-26

5.17 Équilibrage optionnelle 2027-2029 - Évaluation foncière

ATTENDU QUE selon l'appel d'offres de la MRC ADM-04-2022, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs peut demander une équilibrage optionnelle de son rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029 ;

ATTENDU les recommandations de refaire ou non une équilibrage présentée au conseil municipal, en janvier 2026, par Évimbec ;

ATTENDU les divers facteurs économiques impossibles à prévoir, mais pouvant influencer l'évaluation du rôle durant les (3) trois prochaines années.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER,

De procéder à l'équilibrage optionnelle du rôle au coût de 132 600 \$ facturé sur les quotes-parts 2026 et 2027;

D'utiliser le surplus non affecté pour assumer cette dépense, non récurrente.



Séance ordinaire du 9 février 2026

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8970-02-26

6.1 Ressources humaines - Entérinement d'embauche d'un journalier

ATTENDU la vacance d'un poste permanent à temps plein au Service des travaux publics ;

ATTENDU Qu'un processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER,

D'entériner l'embauche de monsieur Alexandre Beauchamp, à titre de personne salariée régulière, assujetti à une période de probation de six (6) mois, au poste de journalier au sein du service des travaux publics et voirie, et ce, à compter du 5 janvier 2026, date de son entrée en fonction.

Que le salaire de monsieur Beauchamp soit fixé à l'échelon 3 du groupe F rétroactivement au 5 janvier 2026, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour ce type de poste.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-32000-141.

8971-02-26

6.2 Octroi de contrat services professionnels – Ingénierie chemin des Mouettes

ATTENDU QUE le chemin des Mouettes nécessite des travaux de réfection suivant le PTI 2026-2027-2028 ;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser requièrent la préparation de plans et devis d'ingénierie ;

ATTENDU l'offre de services professionnels en ingénierie pour la conception des ouvrages pour la réfection du chemin des Mouettes, du 4 février 2026, de la Direction de l'Ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), visant des travaux sur une longueur approximative de 1 km et la réfection de ponceaux ;

ATTENDU l'expertise en génie civil du service d'ingénierie de la FQM, reconnue pour leur qualité ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle permet d'accorder des contrats de service professionnels jusqu'au seuil maximal de dépenses fixé actuellement à 139 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER,

D'octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie, de gré à gré, pour la préparation des plans et devis visant la réfection du chemin des Mouettes, pour la somme de 79 200,00\$ (plus les taxes applicables) conformément à l'offre de service datée du 4 février 2026, transmise par la direction de l'Ingénierie et l'infrastructure de la FQM.



Séance ordinaire du 9 février 2026

D'autoriser le maire et la directrice générale ou en leurs absences, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la réalisation de ce mandat.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les sommes seront imputées au règlement d'emprunt 491-2020.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8972-02-26

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en février 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026

JONATHAN CARROLL, conseiller, dépose la liste des employés engagés en février 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.

8973-02-26

7.2 Soutien financier pour l'inscription d'enfants au camp de jour (CLSC)

ATTENDU QU'il existe une entente de tarification avec les CLSC pour les familles à faible revenu qui désirent inscrire leur enfant au camp de jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite venir en aide aux enfants de familles à faible revenu demeurant sur son territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE,

Qu'un tiers (1/3) des coûts reliés à l'inscription au camp de jour d'enfants citoyens de la Municipalité, provenant de familles à faible revenu, soit défrayé par le CLSC ou par l'organisme qui en fait la demande sous réserve du respect de certains critères ;

Que les frais restants soient assumés par la Municipalité, pour un maximum de six (6) enfants et jusqu'à concurrence de 1 200 \$ par année.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-70151-459.

8974-02-26

7.3 Octroi de contrat – Réfection du terrain de baseball

ATTENDU les problèmes récurrents d'une partie du terrain de baseball occasionné par un sol trop mou, nécessitant des travaux d'entretien annuels;

ATTENDU l'intention du conseil municipal de régler cette problématique selon le PTI 2026-2027-2028 ;

ATTENDU l'offre de service de Multi-Surfaces au montant de 12 535 \$ avant taxes, reçue le 17 septembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE,

D'octroyer le contrat de réfection du terrain de baseball à Multi-Surfaces pour un maximum de 15 000 \$, pour le printemps 2026.

D'affecter le fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.



Séance ordinaire du 9 février 2026

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8.0 URBANISME

8975-02-26

8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 janvier 2026

MICHAEL TINMOUTH conseiller, dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 janvier 2026.

8976-02-26

8.2 Nominations au Comité consultatif en urbanisme (CCU) pour l'année 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir trois (3) sièges au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de la fin de mandat de deux de ses membres et d'une démission ;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été effectué pour combler les postes 3, 5 et 7, afin de permettre aux résidents intéressés par l'aménagement et l'urbanisme de postuler sur les trois (3) sièges ;

ATTENDU la réception de six (6) candidatures et d'une demande de reconduction de mandat ;

ATTENDU le respect du processus de sélection prévu au règlement numéro 462-2023 sur le CCU, qui prévoit que le mandat est d'une durée de deux (2) ans renouvelable.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER,

Que le conseil municipal nomme, pour une durée de deux (2) ans, correspondant à la durée du mandat monsieur Daniel Paré, dont le mandat est renouvelé, ainsi que Jean-Pierre Dupont et Andrée Cousineau, à titre de nouveaux membres du CCU.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

SE RETIRE :

Madame Dominique Alarie, conseillère district 3

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS.

Note : Madame Dominique Alarie, conseillère du district 3, déclare son conflit d'intérêt dans le présent dossier et se retire avant le début des délibérations à 20 h 38. Suivant le vote, elle revient à la table à 20 h 40.

8977-02-26

8.3 Demande de dérogation mineure No 2026-01, concernant le 36, chemin des Moucherolles

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure no 2026-01 vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 36, chemin des Moucherolles ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est actuellement implanté à une distance de 6 mètres de la ligne de terrain latérale, laquelle est inférieure à la marge minimale de 7,6 mètres exigée par le Règlement de zonage 1001 en vigueur ;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur ;



Séance ordinaire du 9 février 2026

ATTENDU la question du public concernant l'existence de précédentes demandes de dérogation mineure pour la même adresse et de son incidence sur la présente demande ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne disposait pas de l'ensemble, des informations transmises par le public au moment de son analyse ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite disposer de tous les éléments pertinents afin de rendre une décision éclairée et conforme à la réglementation applicable.

RÉSOLU :

Le conseil convient de retirer la demande de dérogation mineure no 2026-01 afin de permettre une analyse complémentaire du dossier, incluant des demandes antérieures visant le même immeuble et de nouvelles informations soumises.

Et de statuer sur celle-ci lors de la prochaine séance du conseil prévue le 9 mars 2026.

8978-02-26

8.4 **Demande PIIA no 2026-01 – Projet de lotissement chemin Filion – Projet résidentiel Marais Castor**

ATTENDU QU'une demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) à l'égard du projet de lotissement sur le chemin Filion visant neuf (9) nouveaux lots dans le cadre du projet résidentiel Marais Castor a été déposée ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement respecte les objectifs généraux et les critères d'évaluation prévus au règlement 1012-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE l'approbation de la demande est requise pour obtenir le permis de lotissement ;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la documentation et de la recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER,

Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA no 2026-01 visant le projet de lotissement du chemin Filion, conformément au document « Demande de PIIA – au Marais Castor ».

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8979-02-26

8.5 **Dépôt du rapport des activités de l'année 2025 de la SPCA Laurentides-Labelle (SPCALL)**

JONATHAN CARROLL, conseiller, dépose au conseil le rapport des activités de l'année 2025 de la SPCA Laurentides-Labelle (SPCALL).

8980-02-26

8.6 **Cession pour fins de parcs – Les Clos Dominique**

ATTENDU la résolution no 8194-04-24 visant la cession du lot 6 479 849 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 883,10 mètres carrés, dans le cadre du projet « Les Clos Dominique » à titre de contribution pour frais de parcs, suivant le plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre,



Séance ordinaire du 9 février 2026

le 26 octobre 2021, minute 6083, plan PB2362, sans autre compensation financière ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution no 3035-08-09 le promoteur a cédé, comme contribution pour frais de parcs, le lot 3 912 995 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de lotissement « le Bourg du Poète ». Cette cession, en terrain, de frais de parcs fut supérieure au 5 % de la superficie totale du projet ;

ATTENDU la proposition du promoteur visant à céder, à titre de contribution pour frais de parcs, le lot projeté 6 702 881 du cadastre du Québec, équivalent à 11 775,90 mètres carrés suivant le plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 9798, de garder le lot 6 702 882 de 107,20 mètres carrés, mais d'assumer le frais de parcs par le résiduel du lot 3 912 995 déjà cédé à titre de contribution pour frais de parcs ;

ATTENDU la volonté du Conseil d'utiliser le résiduel existant des contributions précédentes visant le lot 3 912 995.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE,

D'accepter à titre de contribution pour fins de parcs dans le cadre du projet « Les Clos Dominique » :

- Le lot projeté 6 702 881 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 775,90 mètres carrés, et ce, suivant le plan de Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 9798, ainsi que ;
- Le résiduel de frais de parc d'une superficie de 107,20 mètres carrés provenant du lot 3 912 995 du cadastre du Québec, représentant une partie du résiduel de la contribution pour frais de parcs suivant la résolution 3035-08-09.

De convenir avec le promoteur d'un délai de neuf (9) mois, au cours duquel ce dernier mandatera, à ses frais, les professionnels requis afin de donner suite à la présente résolution.

D'autoriser le maire et la directrice générale ou en leurs absences, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire et faire toute démarche utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'abroger la résolution no 8194-04-24.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8981-02-26

9.1 Octroi de contrat – Installation d'une borne sèche

ATTENDU le règlement 337-2-2014 concernant les ententes promoteurs relativement à des travaux municipaux et ses amendements ainsi que la résolution #8170-03-24 sur l'entente promoteur Clos Dominique ;

ATTENDU l'article 2 – Travaux visés au point 2.2 de l'entente promoteur Clos Dominique signée avec le requérant le 18 mars 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite octroyer elle-même le contrat de mise aux normes d'une borne de sécurité incendie située sur le chemin de



Séance ordinaire du 9 février 2026

la Paix, aux abords du Lac Suzanne, afin de surveiller les travaux et d'être propriétaire de la garantie ;

ATTENDU la soumission # 358, de Solution d'eau Bourgelas inc. reçue le 19 novembre 2025, pour un montant estimé de 21 289.85 \$ avant taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER,

D'octroyer le contrat de mise aux normes de la borne incendie située sur le chemin de la Paix à Solution d'eau Bourgelas inc. selon la soumission # 358;

De mandater Alain Grégoire, directeur du service incendie, de prendre en charge le dossier de mise aux normes de la borne incendie ;

De facturer le promoteur des Clos Dominique, Robert Boyer, du montant final des travaux de mise aux normes de la borne incendie.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10.0 ENVIRONNEMENT

8982-02-26

10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) tenue le 26 janvier 2026

DOMINIQUE ALARIE, conseillère, dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) du 26 janvier 2026, ayant été ajourné faute de quorum.

8983-02-26

10.2 Octroi de contrat au CRE Laurentides pour un agent de liaison à l'été 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la préservation des lacs, rivières, cours d'eau et écosystèmes situés sur son territoire ;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) pour obtenir un soutien de la Municipalité dans ses efforts de préservation des lacs ;

ATTENDU le soutien technique offert par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) ;

ATTENDU la proposition reçue du CRE Laurentides en date du 8 janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER,

D'octroyer un mandat dans le cadre du Programme estival d'accompagnement de protection des lacs pour l'été 2026, d'une somme de 25 494 \$ taxes en sus.

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-47001-411.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

7778



Séance ordinaire du 9 février 2026

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 51 et s'est terminée à 21 h 39.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, JONATHAN CARROLL, conseiller, propose la levée de la séance.



John Dalzell
Maire



Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.